

Planter et entretenir des haies

Les haies présentent de nombreux avantages pour l'agriculture et la préservation de l'environnement : brise-vent, refuge pour les auxiliaires et la petite faune, matérialisation d'une limite de parcelle, lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols, production de bois de chauffage... Mais avant de planter une haie, il est important de réfléchir son projet en fonction de son objectif : on ne plantera pas les mêmes essences ou les mêmes types de haies pour la production de bois ou pour l'aspect paysager.

Une identité paysagère forte

Sur le département de la Seine-Maritime, les haies sont plantées plus ou moins denses en fonction de la zone où l'on se trouve. Un maillage important de haies bocagères est caractéristique du Pays de Bray et de la Vallée de Seine. Dans le pays de Caux, les arbres sont moins présents et prennent la forme de bois ou de bosquets. On retrouve également beaucoup d'alignements d'arbres, notamment sous forme de clos mesures. Tous ces éléments boisés construisent le paysage et déterminent l'identité et la typicité du département.



Alignement d'arbres en Vallée de Seine



Paysage bocager du Pays de Bray



Bosquets et clos mesures en Pays de Caux

Les rôles de la haie

En plus des aspects paysagers essentiels au maintien d'un cadre de vie harmonieux et agréable, la haie présente bien d'autres avantages.

Lutte contre l'érosion des sols

Placée en travers du ruissellement, une haie divise environ par deux la vitesse des écoulements. Elle augmente l'infiltration : une haie en sol limoneux avec une forte activité biologique infiltre en moyenne 400 mm/h. Elle permet également la sédimentation en piégeant entre 75 et 100% de la terre transportée par le ruissellement (*Source AREAS*).

Brise-vent

La haie sert également de brise-vent. Elle diminue la vitesse du vent de 30 à 50 %. Elle procure donc un abri aux animaux contre les intempéries, tout en les protégeant du soleil. Ceci est également vrai pour les habitations et les bâtiments.

Refuge pour la faune

Une haie favorise le maintien de la biodiversité. De nombreuses espèces d'oiseaux, d'insectes, de petits mammifères, souvent utiles à l'agriculture, trouvent dans la haie abri, nourriture et lieu de reproduction. Elle constitue également un abri pour le gibier.

Production de bois

Enfin, la haie est une ressource non négligeable de bois de chauffage exploitable sous plusieurs formes comme la bûche ou le bois déchiqueté. Le bois peut également être valorisé sous forme de bois d'œuvre, spécifiquement pour les arbres de hauts-jets.

>> Zoom sur la haie anti-érosion

La mise en place de haies est l'une des solutions proposées aux agriculteurs pour limiter les phénomènes d'érosion sur leurs parcelles.

Pour qu'elle joue pleinement son rôle, la haie doit être positionnée perpendiculairement à l'écoulement. C'est-à-dire soit perpendiculaire au versant, soit perpendiculaire au fond de vallon. La localisation d'une haie se réfléchit à l'échelle de la parcelle mais son action se fait sentir sur l'ensemble du bassin versant.

Pour une plus grande efficacité, la densité de plantation devra être élevée : 6 pieds/ml. L'objectif est d'atteindre environ 40 tiges/ml au bout de 10 ans. Dans ce cas, il est nécessaire de planter en double rangée.

Les différents types de haie

Les haies peuvent être constituées de différentes strates à savoir les arbres de hauts-jets, les arbres en cépées et les arbustes buissonnants. Le type de haie va être déterminé par les essences qui la composent (voir tableau) mais également par l'entretien qui lui est prodigué.

Il convient donc de définir dès la plantation le type de haie que l'on souhaite créer. Il sera fonction de l'objectif recherché (brise-vent, lutte contre l'érosion...), de la localisation de la haie (en plaine, en bordure d'habitations, de routes...) et de ses éventuelles contraintes d'accessibilité.

Les haies arbustives

Ces haies sont majoritairement composées d'arbustes qui ne dépasseront pas 3 à 5 m de hauteur. Ce type de haie peut soit être laissé libre en hauteur et en largeur, soit être taillé sur les trois côtés. Ces haies sont historiquement utilisées comme clôture en prairie ou pour entourer les habitations.



Haie arbustive entre deux parcelles agricoles

Les alignements de têtards

Ce type de haie est adapté pour la production de bois de façon durable. En effet, les arbres sont « étêtés » entre 1,50 et 2 m de hauteur pour récupérer les branches. Suite à cette coupe, l'arbre crée de nouvelles tiges et redémarre un cycle de production. On trouve régulièrement ce type de haie en Pays de Bray ou en Vallée de Seine. L'arbre têtard présente un intérêt important pour la biodiversité animale. Lorsqu'il vieillit, des cavités apparaissent et deviennent des refuges de rapaces par exemple.



Haie de têtards en Vallée de Seine

Les alignements de hauts-jets

Ces alignements vont jouer un rôle de brise-vent puisque les arbres peuvent atteindre 25 m de hauteur. Ils peuvent être utilisés en bois d'œuvre ou en bois énergie pour la partie houppier. On retrouve beaucoup ces alignements, à plat ou sur talus, sous forme de clos masure.



Clos masure constitué d'arbres de hauts-jets

Les haies de cépées ou taillis

Les haies de cépées sont similaires aux alignements d'arbres têtards avec pour différence d'être coupées au pied. Les essences composant ce type de haie vont atteindre une hauteur d'environ 10 à 15 m. Ces haies sont souvent plantées sur des talus, ce qui permet de maintenir l'effet de clôture et d'avoir une protection contre le ruissellement, lorsqu'une taille à blanc est réalisée. Elles sont également présentes en bord de rivière. Enfin, il est possible de planter ce type sur deux lignes écartées afin d'en maintenir une lorsque l'autre est exploitée.



Haie de cépées en bordure de prairie

Les haies à 3 strates ou haies « brise-vent »

Ce type de haie est composé de 3 strates arborées afin de profiter des avantages de chacune. Plusieurs valorisations sont ainsi possibles en fonction des essences présentes. Les différents étages associés lui confèrent une protection contre le vent très importante, c'est pourquoi ces haies sont aussi souvent qualifiées de brise-vent.



Haie brise-vent en limite de parcelle




Le choix des essences

Pour la plantation, il est conseillé d'**utiliser des essences locales** que vous retrouvez généralement dans l'environnement dans lequel vous souhaitez planter. Les essences régionales présentent un intérêt technique important. Elles sont adaptées au climat et au sol de la région. En les utilisant, il y a de grandes chances qu'elles reprennent.

Avant de choisir les essences à planter, il est conseillé d'**analyser le sol** sur lequel vous allez réaliser la plantation et de prendre en compte différents paramètres (profondeur du sol, alimentation en eau, composition chimique...). D'autre part, il faut veiller à ce que les essences choisies ne se fassent pas trop concurrence entre elles, au risque d'en étouffer voire d'en éliminer certaines. Enfin, le choix des essences va également dépendre des objectifs de votre projet de plantation.

Le tableau de la page suivante présente les essences les plus rencontrées en Haute-Normandie, réparties entre les 3 principales strates. Cette liste n'est pas exhaustive.

>> Le frêne n'apparaît pas dans la liste des essences conseillées puisque celui-ci est atteint par une maladie : la chalarose. Pour des raisons d'incertitude sur sa pérennité, il n'est pas conseillé de planter cette essence.

	Essences	Préférence de sol		Croissance
		adapté	non adapté	
Arbres de hauts-jets 	Alisier torminal	Sol plutôt frais, tout type de pH	Sol sec et superficiel,	Rapide
	Bouleau verruqueux	Sol plutôt sec, pH neutre	Sol frais et pH très acide et très basique	Rapide
	Charme	Sol profond et frais, pH neutre	Sol sec, pH très acide et très basique	Moyenne
	Châtaigner*	Sol plutôt frais, pH neutre ou acide	Sols calcaire et séchant	Rapide
	Chêne pédonculé*	Tous types de sol, pH neutre	Sol léger et sec, pH très acide et très basique	Moyenne
	Cormier	Tous types de sol, supporte bien les sols difficiles		Plutôt lente
	Erable sycomore*	Sol frais et profond, pH neutre ou basique	Sol séchant et superficiel	Rapide
	Hêtre	Sol frais et profond, pH neutre	Sol superficiel et séchant, pH très acide et très basique	Moyenne
	Merisier	Sol frais et profond, pH neutre	Sol superficiel et séchant, pH très acide et très basique	Moyenne
	Noyer	Sol frais et profond, pH neutre	Sol superficiel, pH très acide et très basique	Moyenne
	Tilleul à petites feuilles	Sol profond, pH neutre	Moins adapté sur sol séchant et superficiel	Rapide
	Arbres en cépée 	Aulne glutineux*	Sol humide, pH neutre ou acide	Sol superficiel et séchant, pH basique
Charme*		Sol profond et frais, pH neutre	Sol sec, pH très acide et très basique	Moyenne
Châtaigner		Sol plutôt frais, pH neutre ou acide	Sol calcaire et séchant	Rapide
Erable champêtre		Sol frais, tolère les sols calcaires, pH neutre ou basique	Sol superficiel, pH très acide	Rapide
Noisetier		Sol frais et profond, pH neutre ou basique	Sol superficiel, pH acide	Très Rapide
Saule blanc*		Sol frais à humide, pH neutre	Sol superficiel et sec	Très Rapide
Saule marsault		Sol frais à humide, pH neutre	Sol superficiel et sec, pH très acide et très basique	Très Rapide
Arbustes 	Bourdaie	Sol frais à humide, sol acide et neutre	Sol superficiel et séchant, sol très basique	Moyenne
	Cornouiller sanguin	Sol frais, tolère les sols argileux ou calcaires, pH neutre et basique	Sol superficiel et séchant, pH très acide	Rapide
	Fusain d'Europe	Sol profond, pH neutre et basique	Sol trop sec ou trop frais, pH très acide	Rapide
	Houx	Majorité des types de sols, pH acide ou neutre	Sol superficiel, pH très basique	Lente
	Néflier	Sol profond, pH neutre	Sol superficiel et sec, pH très acide et très basique	Lente
	Prunellier	Tous types de sols, pH neutre et calcaire	pH très acide	Moyenne
	Sureau noir	Tous types de sols	pH très acide	Rapide
	Viorne	Tous types de sols, pH neutre et basique	pH acide et très acide	Rapide

*Essences pouvant être conduites en arbres têtards

Les techniques de plantation

Une fois le type de haie et les essences choisis, il est temps de penser à la plantation. Celle-ci doit avoir lieu en fin d'automne ou en hiver pour assurer une bonne reprise des plants.

La préparation de la terre

Il est important de préparer la bande sur laquelle vous allez planter les jeunes plants. En effet, cela va permettre d'améliorer la structure, d'aérer le sol et de favoriser l'enracinement des sujets. Généralement, un labour est réalisé suivi d'une préparation de sol grâce à un outil animé. Pour des sols compactés en profondeur, un sous solage peut être pratiqué avant le labour. Si possible, la préparation doit être effectuée en fin d'été pour des plantations en fin d'automne et en hiver.

Sur prairie, le travail du sol n'est pas obligatoire sur toute la bande, s'il n'y a pas de problème de compaction. Les plants peuvent être mis en terre dans un trou individuel. Dans ce cas, il faudra veiller à ce que les plants ne soient pas concurrencés par l'herbe. Pour éviter cela, le pied de la haie pourra être protégé par du bois déchiqueté ou de la paille sur au minimum 10 cm d'épaisseur.

La mise en terre des plants

Les plantations peuvent s'effectuer de novembre à mars. Il est conseillé d'utiliser des plants à racines nues de 1 à 3 ans pour faciliter la reprise. S'ils ne sont pas plantés rapidement, les plants doivent être mis en jauge sous de la terre humide et à l'abri du vent pour éviter le dessèchement des racines.

Pour la mise en terre, commencez par creuser un trou de 30 cm de largeur sur 30 cm de profondeur au minimum. Le jeune plant doit être ensuite trempé dans un mélange de terre, de bouses de vaches et d'eau, puis installé dans le trou avec le collet au niveau du sol. Le trou est alors rempli de terre tassée. Un arrosage est conseillé si le sol est sec lors de la plantation.

La protection du pied de la haie

Pour limiter la concurrence avec les adventices, il est conseillé d'utiliser une protection au pied de la haie. Un paillage va également servir à maintenir un sol frais lors des périodes sèches et favoriser le développement des plants. Cette protection peut prendre différentes formes :

- Les **paillages « biomasse agricole ou forestière »** comme le bois déchiqueté ou les anas de lins : protection efficace dans le temps avec une couche de 10 à 15 cm sur la largeur de la plantation (à recharger si besoin),
- Les **bâches biodégradables (feutre ou plastique)** : protection efficace mais coûteuse,
- Les **bâches plastiques ou tissées** : protection très efficace mais non biodégradable et limitant l'infiltration au pied de la haie (donc à éviter).



Protection du pied de la haie par du bois déchiqueté



Protection du pied de la haie par une bâche biodégradable

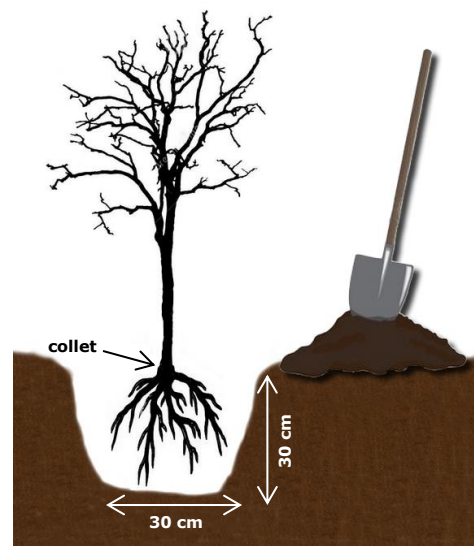
La protection des plants

Si la haie est sujette à des attaques de gibier (lapin, chevreuil...), il est conseillé de mettre des protections autour des plants, surtout pour les futurs arbres de hauts-jets. Les protections correspondent généralement à des manchons en filet ou grillagés. Il existe plusieurs tailles. Celle-ci doit être adaptée à la hauteur des plants et à la grandeur du gibier susceptible de venir manger le plant.

Pour les arbustes, la protection n'est pas toujours nécessaire. Il est parfois moins coûteux de remplacer un plant manquant que de lui affecter une protection au départ.



Trempage des racines de jeunes plants dans un mélange de terre, de bouses de vaches et d'eau



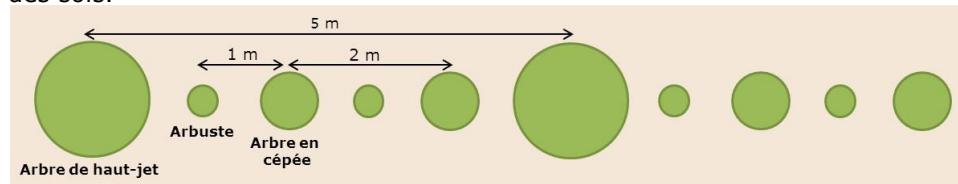
Mise en terre d'un plant



Manchons en filets autour de jeunes plants

L'écartement des plants

Lors de la plantation, la distance entre chaque plant doit être de 50 cm à 1 m. Sur une même ligne, les arbres de hauts-jets doivent être espacés de 5 à 6 m et les arbres en cépées de 2 à 5 m. Pour densifier la haie, il est possible de réaliser la plantation sur 2 lignes en quinconce avec 1 plant tous les 50 cm soit 4 plants au mètre. La haie se fermera ainsi plus rapidement. Ce type de plantation est généralement utilisé dans la lutte contre l'érosion des sols.



Exemple de schéma de plantation de haie à 3 strates (ou haie brise-vent)



Haie à 3 strates en Vallée de Seine

© Lionel Pupin - Imarep

>> Les coûts liés à la plantation

Pour l'achat des plants :

- Coût moyen des plants d'arbres de hauts-jets (entre 30 et 50 cm) : **0,95 €/plant**
- Coût moyen des plants d'arbres de cépées (entre 30 et 50 cm) : **0,70 €/plant**
- Coût moyen des plants d'arbustes (entre 30 et 50 cm) : **0,60 €/plant**

Ce coût moyen est calculé à partir de quelques essences et de différents prix d'offre locale. Certaines espèces peuvent avoir un coût plus important que ceux affichés.

Pour la **protection du pied** de la haie **et des plants** :

- Coût des protections lapin (hauteur 60 cm) : **0,25 €/protection**
- Coût de paillage bois déchiqueté : **3,75 €/ml**
- Coût d'un tuteur : **0,13 €/tuteur**

Le **coût total de plantation d'une haie** hors main d'œuvre avec 1 plant/mètre est estimé à environ **5 € par mètre linéaire**.

Avec le travail du sol et la main d'œuvre, le coût de plantation avoisine les **10 € par mètre linéaire**. Plus la haie sera dense, plus le coût de plantation sera augmenté.

L'entretien des haies

Il est impératif d'entretenir une haie pour qu'elle se maintienne dans le paysage de façon pérenne. D'autre part, un entretien régulier limite les risques d'accrochage des tracteurs agricoles ou autres engins avec les branches latérales.

L'entretien des jeunes haies

Pour une jeune haie composée d'arbustes et d'arbres en cépées, il est important de respecter un processus afin qu'elle prenne une forme correcte et dense. Lorsque les plants ont 2 ans, il est conseillé de les recéper, c'est-à-dire de les couper à 10 à 20 cm au-dessus du sol. Les plants vont créer de nombreux rejets à la reprise de végétation, ce qui va garnir le pied de la haie. Ces interventions doivent s'effectuer au cours de l'hiver de novembre à mars.

Pour les futurs arbres de hauts-jets, l'objectif est de commencer une taille de formation 1 à 2 ans après la plantation pour sélectionner le brin le plus vigoureux et supprimer les autres branches concurrentes. Les années suivantes, les branches situées dans le tiers inférieur doivent être supprimées. Ceci permettra au tronc de grossir et de se former. La coupe des branches doit se faire à 1 cm du tronc. A partir de la 5^{ème} année, cette opération pourra être réalisée tous les 3 à 5 ans.

L'entretien mécanique des haies






A partir de la 4^{ème} année, il est possible de tailler les haies latéralement de façon mécanique. Cet entretien va contenir les haies en bordure de route ou de champs. Sans cet entretien, la haie risque de se dégrader : les branches vont se casser et favoriser le développement des maladies et des ronces. La haie peut également être taillée sur les 3 côtés. Pour réaliser ces opérations, il existe plusieurs matériels avec différents modes d'actions et fréquences d'intervention (voir tableau page suivante).

>> Pour tous les types de haies, les interventions listées ci-contre doivent s'envisager au cours de l'hiver lorsque la sève est redescendue.



Taille d'une haie au lamier à disques

Quelques matériels d'entretien mécanique des haies et leurs caractéristiques

	Tronçonneuse	Broyeur avec rotor à fléaux (épareuse)	Lamier à disques	Lamier à couteaux	Sécateur
					
Période d'intervention	Hiver, de novembre à mars	Fin été à hiver	Hiver	Fin été à hiver	Hiver
Fréquence d'intervention	10 à 20 ans	Tous les 1 à 2 ans maximum	5 à 7 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans
Diamètre maximum des branches	Tous diamètres	2 cm	20 cm	2 à 3 cm	10 cm
Vitesse d'avancement	20 à 40 m/h	2 à 3 km/h	0,6 à 1,5 km/h	1.5 à 2.5 km/h	0.5 à 1 km/h
Coût horaire moyen	-	45 à 55 €/h	65 à 80 €/h	55 à 65 €/h	55 à 65 €/h

Toute taille mécanique est un traumatisme pour une haie. Il faut donc utiliser ces outils avec précaution afin de ne pas trop affaiblir la haie. C'est notamment le cas de l'épareuse ou du lamier à couteaux. Utilisée sur des branches trop grosses, le rotor va éclater le bois. Ceci favorise ainsi l'apparition de maladies et de pourritures dues à une mauvaise cicatrisation de la branche.

Lorsque l'on veut étaler la taille de la haie et intervenir moins régulièrement, il est conseillé d'utiliser des matériels plus adaptés comme le lamier à scie ou le sécateur. La coupe est plus nette avec ce type d'outil et la largeur de taille est plus importante. Sur des branches comprises entre 2 et 10 cm, le sécateur donne un meilleur résultat sur la qualité de la taille.

Pour la récolte du bois, la tronçonneuse reste le moyen le plus adapté tous les 10 à 20 ans selon les essences. Il est possible également d'utiliser un coupeur-abatteur monté sur une pelle hydraulique. Cet outil facilite le chantier d'abattage et diminue la contrainte manuelle.

Le regarnissage des haies

Au fur et à mesure du temps, des trous peuvent apparaître dans une haie. Ceci est généralement dû à la mort de certains plants combinée à un envahissement de ronces par exemple. De ce fait, plus des trous se forment, plus les végétaux indésirables se développent pour prendre la place. Il est donc conseillé de supprimer cette végétation envahissante et de regarnir la haie. Il est possible de bouturer certaines espèces, si elles le supportent, comme du saule ou du noisetier. A défaut, il faut replanter de nouveau sujet. Il est conseillé de prendre des plants de 2 à 3 ans pour faciliter la reprise et éviter la concurrence.



Haie abimée suite à une taille à l'épareuse sur des branches trop âgées




Haie trouée avec développement de ronces

>> Le cas des arbres têtards

Très ancienne, cette technique de gestion des arbres permet de récolter du bois de chauffage de façon durable. Pour former un arbre têtard, l'idéal est de s'y prendre dès le début de la vie de l'arbre. Les premières années, l'objectif est d'**obtenir un tronc bien droit** en élaguant les branches latérales en dessous de 2 m de hauteur. Le tronc est ensuite coupé une première fois la cinquième année, à environ 1,5 m de hauteur. Suite à cela, un recépage total des branches est réalisé 5 ans après, puis 10 ans après, afin de former progressivement la tête de l'arbre.

Les tailles doivent être réalisées **tous les 10 à 15 ans** pendant la période hivernale, à savoir de novembre à mars. Ce rythme de coupe doit être respecté pour éviter l'éventration de l'arbre due au poids des branches. Pour des essences comme le frêne ou le saule, il est possible de couper toutes les branches du têtard. Pour le chêne, il est parfois conseillé de laisser une branche vigoureuse, appelée « tire-sève » pour favoriser la reprise lorsque le sujet vieillit.

La coupe doit être faite de façon nette pour ne pas affaiblir l'arbre et favoriser sa cicatrisation. Il est conseillé de couper à une vingtaine de centimètres du point de recépage voulu. Il sera alors plus facile d'éliminer les tronçons restants sans aucun risque d'arrachement.

 Ces opérations peuvent être dangereuses. Il est recommandé d'utiliser une nacelle et des équipements de protection (gants, casques...) pour effectuer tout chantier à risque.

La réglementation

Distances de plantation

Le Code civil renvoie vers le Code des usages locaux s'agissant des distances de plantation des haies par rapport à la **limite de propriété voisine**. Ainsi, en l'absence d'accord avec le propriétaire voisin, une haie doit être plantée à 50 cm minimum de la limite de propriété. En revanche, si la haie dépasse 2 m de hauteur, elle doit être plantée à une distance minimum de 2 m à l'exception des haies bocagères, des haies sur talus et celles d'arbres têtards. (Cf. articles 58 et 59 du Code des usages locaux, 7^{ème} édition de 2007).

En bordure de voies publiques, les obligations des propriétaires privés en matière de plantations dépendent de la qualification juridique des voies.

Dans le cas du chemin rural, l'article D.161-22 du Code rural précise que : « les plantations d'arbres et de haies vives peuvent être faites le long des chemins ruraux sans conditions de distance, sous réserve que soient respectées les servitudes de visibilité et les obligations d'élagage prévues à l'article D.161-24. Toutefois, dans un souci de sûreté et de commodité du passage, le Maire peut, par arrêté, désigner les chemins de sa commune le long desquels les plantations devront être placées à des distances au plus égales à celles prévues pour les voies communales ».

En bordure de voies communale, départementale et nationale, l'article R.116-2 du Code de la voirie routière interdit toute plantation nouvelle à moins de 2 m de la limite du domaine public routier. Cette distance s'applique pour les plantations réalisées à une date postérieure à 1989.

Obligations d'entretien

Tout propriétaire d'une haie mitoyenne est tenu de l'entretenir en bon état de clôture, chacun de son côté. Plus généralement, les haies buissonnantes doivent être taillées au moins une fois par an. (Cf. articles 61, 62, 63, 67, 68 du Code des usages locaux, 7^{ème} édition de 2007).

En bordure de voies communale, départementale et nationale, l'article R.116-2 du Code de la voirie punit, au titre de la police de la conservation, de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait d'établir ou de laisser croître, en l'absence d'autorisation, des arbres ou haies à moins de deux mètres de la limite du domaine public routier. Les plantations existantes (avant 1989) sont soumises à une obligation d'élagage des branches et des racines à l'aplomb de la voie, à la diligence des propriétaires ou, à défaut, par une mesure d'office de l'administration et aux frais de ces derniers.



>> Entretien des haies et conditionnalité PAC

Dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, la bonne condition agricole environnementale n°7 fixe les conditions de maintien des éléments du paysage et notamment des haies. Ces dernières **ne doivent pas dépasser 7 m de large et doivent être entretenues**. Le déplacement ou la destruction doit faire l'objet d'une demande obligatoire à la DDTM. Enfin, **la taille des haies est interdite entre le 1^{er} avril et le 31 juillet**.



Plantation de haie en bordure de route

© Lionel Pupin - Imarep



Haie arbustive récemment taillée, entre deux parcelles

ALLEZ + LOIN avec la Chambre !

Vous avez un projet de plantation et/ou vous vous interrogez sur la valorisation de vos haies ? N'hésitez à faire appel à la Chambre d'agriculture. Un conseiller vous apportera un appui technique pour définir et mettre en place votre projet.



Bastien Langlois - Conseiller Bois-Energie

☎ 02 35 59 47 52 / ☎ 06 89 57 85 80

✉ bastien.langlois@seine-maritime.chambagri.fr

Cette fiche a été réalisée avec le soutien financier de :



NB : Sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable, il peut exister des **dispositifs d'accompagnement particuliers pour la plantation de haies**. Sur le territoire de la Métropole Rouen-Normandie, c'est le cas des communes d'Isneauville et de Fontaine-sous-Préaux. Pour tous renseignements **contacter Tiphaine Champin au syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec** (06.15.77.55.69).